

Logement pour saisonniers : une opposition pas très claire

Une demi-heure de débats houleux sur une seule question, mardi soir, au conseil municipal : l'acquisition par la Ville d'un appartement à Port-Grimaud. Au final, beaucoup de non-dits...

Mardi soir aux Blaquières, toujours à huis clos et en vidéo-transmission, le conseil municipal s'est penché sur un ordre du jour très administratif après une minute de silence respectée à la mémoire de Samuel Paty, l'enseignant assassiné alors qu'il quittait son collège de Conflans-Sainte-Honorine. Mais une question a monopolisé les débats pendant une demi-heure : rien que de très anodin à première vue puisqu'il s'agissait pour la commune, en proie à une carence de logements pour ses travailleurs saisonniers, d'accepter la proposition de vente du propriétaire d'un appartement T2 situé rue de la Gisèle à Port-Grimaud, dans la copropriété « Les Grimaudières ».

Une cession amiable conclue au prix, plutôt attractif, de 140 000 euros. La réalité, perçue à demi-mots dans les échanges parfois vifs entre Jean-Marie Troegeler et le maire Alain Benedetto, c'est que l'opposant et président de l'ASL de Port-Grimaud verrait d'un mauvais œil la mairie mettre un pied dans ce parc privé. Après des échanges de mails les jours précédents, la suite s'annonçait houleuse.

- Je suis tout à fait d'accord sur le principe d'aider les saisonniers mais s'agissant d'une politique générale, cela fait des années que la



L'appartement acquis par la Ville est situé dans la propriété « Les Grimaudières ». (Photo J.-M. R.)

commune aurait dû acheter des logements dans différents secteurs. Quelles ont été les acquisitions antérieures depuis six ans ? Et pourquoi la commune va aujourd'hui dans des endroits comme Port-Grimaud qui sont parmi les plus chers du golfe ? », interrogeait Jean-Marie Troegeler, tout en notant que la commune a effectué cet achat à un coût - assez modeste - Pas très cohérent.

L'opposant d'évoquer ensuite l'acquisition par voie de préemption d'un seul bien depuis deux ans. - une chambre de 12 m² avec un sa-

nitaire à l'étage. Est-ce que la commune peut fonder une politique sur l'achat de tels biens ? Et quelle est la rentabilité de ces opérations ? - Port-Grimaud n'est pas une entité à part de la commune ! rétorquait le maire. Et on manque toujours de logements, pour les saisonniers, les fonctionnaires, les actifs, les gardiennes qu'on a dû mettre dans des préfabriqués - on achète dès que nous en avons l'opportunité et là on a acheté au prix qu'en demandait le vendeur - Le ton montait, en forme de dialogue de sourds - Que vous cherchez à loger la

terre entière, là je ne suis pas d'accord ! », lâchait Jean-Marie Troegeler.

« Parler de suspicion, c'est indigne ! »

L'élue Philippine Barthélémy s'emportait à son tour en s'adressant à l'opposant - Vous venez de découvrir que la commune a le droit d'avoir un domaine privé, bravo ! Par ailleurs, l'intérêt général ne recouvre pas forcément une notion de rentabilité. Malgré tout, j'ai lu vos deux mails et ils ne me conviennent pas à propos de cette vente, vous

écrivez à votre maire que la suspicion n'est jamais très loin parce qu'il n'entre pas dans les objectifs normaux d'une commune d'acquiescer des biens dans une résidence privée. Suspicion également parce que le prix pratiqué ne correspond pas à celui du marché. Vous évoquez la censure du préfet et du tribunal administratif. Vous ne pouvez pas dire ça confière, c'est indigne - La bataille d'avocats se poursuivait, chacun jouant sur les mots. Jean-Marie Troegeler tentait une riposte - Ce mail ne vous était pas destiné. - Philippe Barthélémy : - Ce qui veut dire que vous avez le droit de médire de notre maire sans le porter devant le conseil municipal ? Ce n'est pas très courageux - Je n'ai rien à cacher, je suis très transparent -, ajoutait Alain Benedetto, sans parvenir à contenir la foire d'empoigne et des questions partant dans tous les sens. Jean-Marie Troegeler revenait à la charge sur le prix d'achat : - Toutes les agences immobilières vous le disent, un studio à Port-Grimaud, c'est évalué entre 180 000 et 200 000 euros. Donc oui, je m'étonne, j'ai mon doute. -

Au final, l'opposition volait contre cette délibération - Vous êtes donc contre que l'on ait des logements pour les actifs et les saisonniers de la commune. Non mais franchement ! -, concluait le maire. E. C.